

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 004/11/2014

EXERCICE 2014

Heures Supplémentaires
Année scolaire 2013/2014

Membres en exercice :	28
Présents :	16
Suf. Exprimés :	19
Votes pour :	19
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil quatorze, le vingt novembre, à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, en la salle des délibérations de la Mairie de St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Date de convocation : 12 novembre 2014

Etaient présents :

Mmes DLUS et PETIT de Chârost - Mme PAZOS-MONVOISIN et Mme PIROT de Civray - M. FAINEANT de Corquoy - M. PRIEUX et Mme RAMOS de Lunery - Mme GIORDANO de Plou - M. MATHET de St Ambroix - Mme MIGNARD et Mme SANTOSUOSSO de St Caprais - M. TABARD de St Florent/Cher - M. DUPARQUET de Sainte Lunaise - M. MONTCHARMONT et Mme TORNÏY de Saugy - Mme LOZACH-SIRET de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

Mme HEZELOT de Primelles - Mme BOUCHER de St Florent/Cher - Mme GAILLARD de Villeneuve/Cher.

Etaient absents :

M. BATAILLER de Corquoy - Mme FOSSE et M. MALIN de Lapan - Mme SENUT de Plou - Mme AOU DAR et M. FOUGERON de Poisieux - Mme TERRADE de Primelles - M. LALOEUF de St Ambroix - Mme JOCHYMS de Ste Lunaise.

Ont donnés « Pouvoir »:

Mme HEZELOT à M. MONTCHARMONT - Mme BOUCHER à M. TABARD - Mme GAILLARD à Mme LOZACH-SIRET.

La Présidente expose,

L'analyse du Rapport d'Activité, pour la période du 01/09/2013 au 31/08/2014 présente un dépassement du temps conventionnel de travail.

Le dépassement horaire concerne deux agents et s'établit comme suit :

- Manuela GOMES : Adjoint Technique 2^{ème} classe contractuel : **44** heures supplémentaires
- Arnaud CHABANCE : Adjoint Technique P^{al} de 2^{ème} classe : **35** heures supplémentaires
- Arnaud CHABANCE : Adjoint Administratif de 2^{ème} classe : **175** heures supplémentaires

Il y a lieu de régler les heures supplémentaires produites, au tarif unique correspondant de 1 à 14 heures supplémentaires mensuelles pour les agents en fonction de leurs indices.

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- approuve à l'unanimité des membres présents le rapport ainsi que les résultats chiffrés
- la ligne de budget N°64 est suffisamment provisionnée
- charge sa Présidente de rédiger et signer tous les documents nécessaires à ce paiement.

Saint Florent/Cher, le 21 Novembre 2014

Au registre sont les signatures

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,